



Dossier du BHI N° S3/2620

LETTRE CIRCULAIRE 10/2014
24 janvier 2014

**SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE L'ORGANISATION
HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE ET LA NIPPON FOUNDATION**

Référence :

- A. LC de l'OHI 53/2013 du 18 septembre – *Proposition de Protocole d'accord entre l'Organisation hydrographique internationale et la Nippon Foundation.*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 Le Comité de direction remercie les Etats membres suivants pour leurs réponses et commentaires favorables à l'établissement d'un Protocole d'accord entre l'Organisation hydrographique internationale et la Nippon Foundation annoncé dans la lettre citée en référence : Algérie, Canada, Chili, Equateur et Pérou. La République de Corée a demandé des clarifications sur plusieurs points après la date limite fixée pour la réponse. Le Comité de direction a répondu à ces questions.

2 Les Etats membres n'ont pas formulé d'objection et par conséquent le président du Comité de direction a signé cet accord, au nom de l'OHI, le 26 novembre 2013. M. Yohei Sasakawa, président de la Nippon Foundation, a signé cet accord, au nom de la Nippon Foundation, le 18 décembre 2013.

3 Le Comité de direction estime que cet accord reflète les fructueuses relations entretenues entre la Nippon Foundation et l'OHI en matière de renforcement des capacités et qu'il offre des opportunités de plus large coopération, à l'avenir.

4 Un exemplaire du Protocole d'accord est disponible sur le site web de l'OHI à la page Accueil > Lettres et Documents > Protocoles d'accord et accords de coopération > La Nippon Foundation.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Robert WARD
Président